

**Par SDÉ et courriel**

Le 27 octobre 2023

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
11<sup>e</sup> étage  
800, boulevard de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : (514) 289-2211, poste 5211  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : [Cardinal.Joelle@hydroquebec.com](mailto:Cardinal.Joelle@hydroquebec.com)

**OBJET : Demande d'approbation des modifications relatives à la méthode de cheminement des coûts pour l'établissement des charges d'exploitation Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») et de distribution d'électricité (le « Distributeur »)**  
**Dossier Régie : R-4235-2023**  
**Notre référence : LTG07403**

---

Chère consœur,

Considérant le défaut de l'AQCIE-CIFQ de respecter le délai fixé pour le dépôt des contestations des réponses du Transporteur et du Distributeur (« conjointement HQTD ») à ses demandes de renseignements et le report du dépôt des contestations de la FCEI au 27 octobre à 16h, HQTD demandent à la Régie de bien vouloir lui accorder jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre à 16h pour répondre à l'ensemble des contestations.

HQTD soulignent qu'il apparaît plus efficace de répondre à l'ensemble des contestations de façon simultanée et ce délai permettra à HQTD de bénéficier d'une période raisonnable pour produire ses réponses. Par ailleurs, HQTD est d'avis que ce délai n'affectera pas le dépôt de la preuve des intervenants puisque les éléments faisant l'objet des contestations sont très limités et ciblés.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**  
JC/jg

c.c. : Intervenants